Granulés de nitrate d'ammonium

Fiche signalétique

Conforme au registre fédéral / vol. 77, nº. 58 / lundi, le 26 mars 2012 / Règlement et règlements canadiens sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Date de la révision : Janvier 2016 Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit

Nom du produit : Granulés de nitrate d'ammonium

Utilisation prévue du produit Engrais

Nome, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable/Identification du fournisseur initial

Société

El Dorado Chemical Company
4500 North West Ave.
P.O. Box 231
El Dorado, AR 71731
T +1 870 863 1400 - F +1 870 863 1126

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 870 863 1400, 1 800 424 9300 (CHEMTREC, 24 heures sur 24)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-US/WHMIS 2015)

Ox. Sol. 3 H272
Eye Irrit. 2A H319

Détails de l'étiquette

Étiquetage GHS-US/WHMIS 2015

Pictogrammes des dangers (GHS-US/WHMIS 2015) :

GHS03 GHS07

Mot d'avertissement (GHS-US/WHMIS 2015) : Avertissement

Énoncé sur le danger (GHS-US/WHMIS 2015) : H272 – Peut intensifier un incendie; oxydant
H319 – Provoque une irritation oculaire grave

Énoncés de précautions (GHS-US/WHMIS 2015) : P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes, des surfaces chaudes et de toute autre source d'inflammation.- Défense de fumer.
P220 – Conserver à l'écart des matières combustibles, des vêtements et des matériaux non compatibles.
P221 – Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des combustibles, des matières organiques, des vêtements et des matériaux non compatibles.
P264 – Se laver les mains, les avant-bras et toutes autres zones non couvertes soigneusement après avoir manipulé la matière.
P280 – Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection, ainsi qu'une protection du visage et respiratoire.
P305+P351+P338 – CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec prudence pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact éventuelles, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage.
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : obtenir une attention médicale.
P370+P378 – Incendie : utiliser un moyen d'extinction adapté.
P501 – Jeter le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

Autres dangers

Autres dangers en dehors de la classification : une exposition peut aggraver les conditions existantes oculaires, cutanées et respiratoires.

Toxicité aiguë non connue (GHS-US/WHMIS 2015) Sans objet

SECTION 3 : COMPOSITION DES INGRÉDIENTS/INFORMATION

Substances

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% (portée)	Classification (GHS-US)
Nitrate d'ammonium	(nº CAS) 6484-52-2	98 - 100	Sol. ox. 3, H272 Irrit. oc. 2A, H319
Nitrate de magnésium	(nº CAS) 10377-60-3	<0,1, 0,1 – 0,7	Sol. ox. 3, H272
Eau	(nº CAS) 7732-18-5	<0,1, 0,1-0,5	Non classé

Énoncé complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Général : ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. Si on se sent mal, demander conseil à un médecin (montrer l'étiquette, le cas échéant).

Inhalation : aux premiers symptômes : se rendre dans un espace ouvert et ventilé. Obtenir de l'attention médicale si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : retirer tout vêtement contaminé. Tremper les zones touchées dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir de l'attention médicale si une irritation se développe ou si elle persiste.

Contact avec les yeux : rincer avec prudence pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact éventuelles, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage. Obtenir de l'attention médicale si une irritation se développe ou si elle persiste.

Ingestion : rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissement. Demander de l'aide médicale immédiatement.

Symptômes les plus importants et Effets aigus et différés

Général : irritation oculaire.

Inhalation : peut causer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau : peut causer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : provoque des irritations oculaires graves.

Ingestion : une ingestion risque de nuire ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : sans objet

Indication de soins médicaux immédiats et de traitements spéciaux nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir un conseil médical.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction adapté : eau pulvérisée.

Moyen d'extinction non adapté : poudre chimique, dioxyde de carbone ou toute mousse régulière. Ne pas utiliser d'extinction qui consiste à étouffer un feu.

Dangers particuliers à la substance ou au mélange

Danger d'incendie : peut intensifier un incendie; oxydant. Brûle s'il est mélangé à du matériel combustible ou exposé à une source de chaleur. Peut, en outre, accélérer la consommation d'autres combustibles, causant une propagation plus rapide du feu. Ne s'enflamme pas spontanément. S'enflamme, cependant, spontanément à des températures modérément élevées s'il est contaminé par des matières organiques comme de l'huile, du carburant au diesel, du bois, des semences, du charbon, du sulfure, des métaux finement divisés ou toute autre substance combustible.

Danger d'explosion : la chaleur peut causer une pression et faire éclater les récipients, provoquant un incendie et augmentant le risque de brûlures et de blessures. Le confinement, l'étouffement et le contact avec des matières organiques ou combustibles peuvent provoquer une explosion.

Réactivité : Peut provoquer ou intensifier un incendie; oxydant. Peut accélérer la consommation de matières combustibles. L'étouffement ou le contact avec des matières organiques ou combustibles peut mener à une situation explosive.

Conseils destinés aux pompiers

Mesures de précaution contre les incendies : faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Instructions de lutte contre les incendies : lutter contre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Utiliser un jet ou un nuage d'eau pour refroidir les récipients exposés. Si la structure où est entreposé le nitrate d'ammonium est enveloppée par les flammes, NE PAS lutter contre l'incendie. Évacuer toutes les zones environnantes dans un rayon d'au moins 800 mètres.

Protection pour la lutte contre un incendie : ne pas s'introduire dans une zone incendiée sans équipement adapté, notamment une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote. Des fumées toxiques sont libérées. Oxydes de carbone (CO, CO_2). Ammoniac.

Autres renseignements : ne pas ajouter d'eau à un produit en fusion. Éviter tout écoulement de l'eau provenant de la lutte contre l'incendie dans le réseau de drainage. Ne jamais verrouiller ou fermer les portes d'un bâtiment ou d'un compartiment en feu.

Référence à d'autres sections

Voir la section 9 concernant les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Éviter de respirer (les poussières). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Garder à l'écart de matières combustibles. Éviter de produire de la poussière.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : utiliser un équipement de protection individuel (EPI) adapté.

Procédures d'urgence : évacuer tout personnel qui n'est pas indispensable.

Pour les secouristes

Équipement de protection : équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adaptée. Utiliser un équipement de protection individuel (EPI) adapté.

Procédures d'urgence : aérer la zone.

Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans le réseau de drainage et des eaux publiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement : contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants afin d'éviter tout écoulement dans le réseau de drainage ou les réseaux d'eau.

Méthodes de nettoyage : nettoyer les déversements et jeter les déchets de manière sûre. Absorber et (ou) contenir les déversements avec un matériau inerte et placer celui-ci dans un récipient adapté. Contacter les autorités compétentes en cas de déversement. Ne pas utiliser de matière combustible comme de la sciure de bois ou une matière cellulosique.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection personnelle.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manutention sans danger

Dangers supplémentaires de manutention : émet des fumées toxiques lorsqu'il est chauffé à décomposition. L'étouffement ou le contact avec des matières organiques ou combustibles peut mener à une situation explosive. Ne pas percer ou incinérer le récipient. DÉFENSE DE FUMER à proximité de cette matière.

Mesures d'hygiène : manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire et fumer ou de quitter son lieu de travail.

Conditions d'entreposage en sécurité, y compris toute incompatibilité

Mesures techniques : une procédure de mise à terre doit être suivie pour éviter toute électricité statique. Se conformer aux règlements en vigueur.

Conditions d'entreposage : entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. Le récipient doit être fermé s'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver/entreposer à l'abri de matières combustibles, de températures extrêmement élevées ou basses, de la lumière, de sources d'inflammation, de matériaux non compatibles. Les drains de sol et les bouches d'égout doivent être bloqués pour éviter tout piégeage de solution en cas d'incendie. Consulter le Chapitre 11 du Code 400 de la *National Fire Protection Association (NFPA)* pour les meilleures pratiques recommandées.

Matériaux non compatibles : acides forts. Bases fortes. Halogènes. Composantes de chlore, compounds, produits inorganiques (potassium, calcium et hypochlorite de sodium) et peroxyde d'hydrogène. Matières organiques. Matières combustibles.

Usage(s) final(finaux) spécifiques sans objet

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Aucun renseignement complémentaire disponible.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adaptés : s'assurer que tous les règlements nationaux/locaux sont observés. Assurer une ventilation adéquate, notamment dans les espaces confinés. Utiliser de l'équipement antidéflagrant.

Équipement de protection individuel : lunettes de protection. Gants. En cas de ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Vêtement de protection.

Tissus de vêtement de protection : matière et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux : lunettes protectrices contre les produits chimiques lorsqu'il y a possibilité d'un contact direct avec les yeux.

Protection de la peau et du corps : sans objet

Protection respiratoire : utiliser un masque respiratoire purifiant ou à adduction d'air approuvé par NIOSH s'il est prévu un dépassement des limites d'exposition des vapeurs ou des nuages de concentration.

Autres renseignements : ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de l'équipement.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	solide
Apparence	:	granules incolores à blanc cassées
Odeur	:	trace d'odeur d'ammoniac.
Seuil d'odeur	:	sans objet
pH	:	sans objet
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	sans objet
Point de fusion	:	155 °C – 169,4 °C (311°F-337 °F)
Point de congélation	:	sans objet
Point d'ébullition	:	sans objet
Point d'éclair	:	sans objet
Température d'auto-inflammation	:	sans objet
Température de décomposition	:	> 210 °C (410 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	:	sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité	:	sans objet
Pression de vapeur	:	sans objet
Densité de vapeur relative à 20 °C	:	sans objet
Densité relative	:	sans objet
Gravité spécifique	:	1,72 @21,1 °C (70 °F)

Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage		sans objet
Viscosité	:	sans objet
Volatilité	:	0 %
Données sur les explosions – Sensible aux impacts mécaniques	:	sans objet
Données sur les explosions – Sensible aux décharges statiques	:	sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Peut provoquer ou intensifier un incendie; oxydant. Peut accélérer la consommation de matières combustibles. L'étouffement ou le contact avec des matières organiques ou combustibles peut mener à une situation explosive.

Stabilité chimique : Peut provoquer ou intensifier un incendie; oxydant. Commence à se dissocier et à se décomposer à une température supérieure à 210° C (410° F). Lors de sa décomposition, le nitrate d'ammonium émet des oxydants de nitrogène et des vapeurs d'eau, et peut exploser s'il est confié.

Possibilité de réactions dangereuses : aucun risque de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : la lumière directe du soleil. Les températures élevées ou basses. La chaleur. Les étincelles. La surchauffe. Les flammes. Les matières combustibles. Les sources d'inflammation. Les matériaux non compatibles.

Matériaux non compatibles : acides forts. Bases fortes. Oxydes forts. Halogènes. Composantes de chlore, produits inorganiques (potassium, calcium et hypochlorite de sodium) et peroxyde d'hydrogène. Matières organiques.

Produits de décomposition dangereux : oxydes (CO, CO2). Oxydes de nitrogène. Vapeurs toxiques. Ammoniac.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Données LD50 et LC50 : sans objet

Corrosion/Irritation de la peau : Non classé

Dommages/Irritation graves des yeux : provoque de graves irritations des yeux

Sensibilité respiratoire ou de la peau : non classé

Mutagénicité sur cellules germinales : non classé

Tératogénicité : sans objet

Carcinogénicité : non classé

Toxicité spécifique d'organe cible (exposition répétée) : non classé

Toxicité reproductive : non classé

Toxicité spécifique d'organe cible (exposition unique) : non classé

Danger d'aspiration : non classé

Symptômes/blessures suite à l'inhalation : peut provoquer une irritation respiratoire

Symptômes/blessures suite à un contact avec la peau : peut provoquer une irritation de la peau

Symptômes/blessures suite à un contact avec les yeux : provoque une grave irritation aux yeux

Symptômes/blessures suite à l'ingestion : toute ingestion est probablement dangereuse ou peut avoir des effets néfastes

Information sur les effets toxicologiques - ingrédient(s)

Données LD50 et LC50 :

Eau (7732-18-5)	
LD50 orale rat	> 90000 mg/kg

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)	
LD50 orale rat	2217 mg/kg
LC50 inhalation rat (mg/l)	> 88.8 mg/l/4h
LD50 cutanée	>5000mg/kg

Nitrate de magnésium (10377-60-3)	
LD50 orale rat	5440 mg/kg

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité non classé

Persistance et nature dégradable

Granules de nitrate d'ammonium	
Persistance et nature dégradable	Non établi

Potentiel de bioaccumulation

Granules de nitrate d'ammonium	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)	
BCF fish 1	(aucune bioaccumulation prévue)
Séparation huile/eau (Log Pow)	-3.1 (at 25 °C)

Mobilité dans la terre sans objet

Autres effets adverses

Autres renseignements : Éviter tout déversement dans la nature. Le nitrate d'ammonium est un nutriment pour les plants. Cependant, tout déversement important peut tuer la végétation et les poissons, et provoquer une prolifération d'algues si les cours d'eau sont contaminés.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations en matière d'élimination des déchets : éliminer les déchets conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, provinciaux et internationaux. Les matières sèches déversées ou les solutions d'eau peuvent être distribuées comme fertilisants.

Renseignements supplémentaires : nettoyer toutes les fuites et tous les déversements, même mineurs, dans la mesure du possible, sans prendre de risque inutile.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

14.1 Conformément à DOT

Nom pour le transport : NITRATE D'AMMONIUM *ne contenant par plus de 0,2 % de matière combustible, y compris des substances organiques, calculée comme carbone, à l'exclusion de toute autre substance ajoutée.*

Catégorie de danger : 5.1

Numéro d'identification : UN1942

Codes des étiquettes : 5.1

Groupe d'emballage : III

Numéro ERG : 140

14.2 Conformément à IMDG

Nom pour le transport : NITRATE D'AMMONIUM

Catégorie de danger : 5.1

Numéro d'identification : UN1942

Groupe d'emballage : III

Codes des étiquettes : 5.1

Nº EmS (Incendie) : F-H

Nº EmS (Déversement) : S-Q

14.3 Conformément à IATA

Nom pour le transport : NITRATE D'AMMONIUM

Groupe d'emballage : III

Numéro d'identification : UN1942

Catégorie de danger : 5

Codes des étiquettes : 5.1

Code ERG (IATA) : 5L

14.4 Conformément à TDG

Nom pour le transport : NITRATE D'AMMONIUM

Groupe d'emballage : III

Catégorie de danger : 5.1

Numéro d'identification : UN1942

Codes des étiquettes : 5.1

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux des É-U.

Granule de nitrate d'ammonium	
SARA Section 311/312 Catégories de dangers	Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger de réaction

Eau (7732-18-5)
Inscrit à l'inventaire du TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)
Inscrit à l'inventaire du TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)

Nitrate de magnésium (10377-60-3)
Inscrit à l'inventaire du TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)

Règlements des É-U.

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)
É-U. - Californie - Toxic Air Contaminant List (AB 1807, AB 2728)
É-U. - Delaware - Accidental Release Prevention Regulations - Sufficient Quantities
É-U. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities
É-U. - Massachusetts - Oil & Hazardous Material List - Groundwater Reportable Concentration - Reporting Category 1
É-U. - Massachusetts - Oil & Hazardous Material List - Groundwater Reportable Concentration - Reporting Category 2
É-U. - Massachusetts - Oil & Hazardous Material List - Reportable Quantity
É-U. - Massachusetts - Oil & Hazardous Material List - Soil Reportable Concentration - Reporting Category 1
É-U. - Massachusetts - Oil & Hazardous Material List - Soil Reportable Concentration - Reporting Category 2
É-U. - Massachusetts - Right To Know List
É-U. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
É-U. - New Jersey - Special Health Hazards Substances List
É-U. - Pennsylvanie - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
É-U. - Pennsylvanie - RTK (Right to Know) List
É-U. - Texas - Effects Screening Levels - Long Term
É-U. - Texas - Effects Screening Levels - Short Term

Nitrate de magnésium (10377-60-3)
É-U. - Massachusetts - Right To Know List
É-U. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
É-U. - Pennsylvanie - RTK (Right to Know) List
É-U. - Texas - Effects Screening Levels - Long Term
É-U. - Texas - Effects Screening Levels - Short Term

Règlements du Canada

Granules de nitrate d'ammonium	
Classement SIMDUT	Catégorie C – Matière oxydante Catégorie D Division 2 Subdivision B – Matière toxique causant d'autres effets toxiques

Eau (7732-18-5)	
Inscrit à l'inventaire de la LIS canadienne (Liste intérieure des substances).	
Classement SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classement du SIMDUT

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)	
Inscrit à l'inventaire de la LIS canadienne (Liste intérieure des substances).	
Classement SIMDUT	Catégorie C – Matière oxydante Catégorie D Division 2 Subdivision B – Matière toxique causant d'autres effets toxiques

Nitrate de magnésium (10377-60-3)
Inscrit à l'inventaire de la LIS canadienne (Liste intérieure des substances).

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement des produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPD.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision : Janvier 2016

Autres renseignements : Le présent document a été préparé conformément aux exigences en matière de fiche signalétique des normes sur la communication des dangers 29 CFR 1910.1200 d'OSHA et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (WHMIS 2015).

Énoncés complets :

Irrit. yeux 2A	Dommage/irritation grave des yeux, catégorie 2A
Sol. ox. 3	Solides comburants Catégorie 3
H272	Peut intensifier un incendie; oxydant
H319	Provoque de graves irritations des yeux

Danger pour la santé NFPA : 1 – Toute exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures mineures même si elles ne sont pas soignées

Danger d'incendie NFPA : 0 – Matières qui ne brûlent pas.

Réactivité NFPA : 3 - Capable de détoner ou d'une réaction explosive, mais demande une source forte de lancement ou doit être chauffé et confiné avant le lancement, ou réagit de manière explosive à l'eau.

Danger spécifique NFPA : OX – Ceci indique un oxydant, un produit chimique pouvant fortement augmenter le niveau de combustion/de l'incendie.

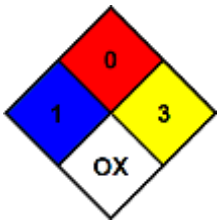

Partie responsable de la préparation de ce document

El Dorado Chemical Company
P.O. Box 231
El Dorado, AR 71731
+1 870 863 1400

Cette information est basée sur notre connaissance actuelle et vise à décrire le produit par rapport aux exigences en matière de santé, de sécurité et de l'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme une garantie des propriétés spécifiques du produit.

EL DORADO CHEMICAL COMPANY

GRANULES DE NITRATE D'AMMONIUM (NA)

BULLETIN D'INFORMATION SUR LE PRODUIT

Les renseignements suivants viennent compléter la Fiche signalétique sur les Granules de nitrate d'ammonium (NA) datée de Janvier 2016.

APERÇU DE CAS D'URGENCE :

- DANGER : OXYDANT FORT
  - En tant qu'oxydant, le NA peut augmenter la nature inflammable et (ou) explosive des autres substances.
  - Potentiellement explosif si contaminé par des matières organiques de métaux finement divisés; si chauffé sous confinement; ou si sujet à des chocs importants.
  - Instable à haute température et peut se décomposant, produisant des vapeurs toxiques (oxydes de nitrogène, ammoniac et acide nitrique).

DANGERS POTENTIELS POUR LA SANTÉ :

- Exposition (immédiate) aiguë
  - Le NA est un irritant cutané, oculaire et respiratoire léger et un possible allergène.
  - Le NA peut former de la méthémoglobine, un type d'hémoglobine menant à la méthémoglobinémie, une condition empêchant l'hémoglobine de relâcher l'oxygène nécessaire aux tissus de l'organisme. Ceci peut avoir des effets irréversibles pouvant constituer un danger de mort.
- Exposition chronique (à long terme)
  - Le NA est classé A+ comme danger pour la reproduction bien qu'il n'existe pas d'évidence directe d'effets néfastes sur le système reproducteur. Il est, cependant, prudent pour les femmes enceintes d'éviter toute exposition au NA.

RENSEIGNEMENTS POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES :

- Propriétés inflammables
  - Le NA est un agent oxydant fort qui maintient la combustion en l'absence d'oxygène.
  - Le NA **ne** brûle **pas** spontanément. Cependant, une inflammation spontanée peut se produire à une température élevée lorsqu'il est contaminé par des matériaux oxydables comme l'huile, le carburant au diesel, le bois, les semences, le charbon, le sulfure, les métaux finement divisés ou toute autre substance organique/combustible.

- S'il est confiné et une inflammation se produit, une explosion peut se produire.

- Dangers d'incendie et d'explosion
  - Ne jamais verrouiller ou fermer les portes d'un bâtiment ou de compartiments en cas d'incendie.
  - Les oxydes de nitrogène émis lors d'un incendie résultant de la décomposition sont extrêmement toxiques.
  - La contamination du NA par l'huile, le carburant au diesel, le bois, les semences, le charbon, le sulfure, les métaux finement divisés ou toute autre substance organique/combustible peut provoquer une explosion pendant l'incendie.
  - Si la structure contenant du NA est enveloppée de flammes, **NE PAS** lutter l'incendie.
  - Évacuer les zones à proximité sur un rayon d'au moins 800 mètres.

MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL :

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée.
- Pour les déversements non contaminés, placer avec précaution la matière déversée dans un récipient propre et sec, et légèrement couvrir ce dernier; le retirer de la zone. Le NA déversé peut être réutilisé comme fertilisant s'il est sec et non contaminé.
- La matière déversée qui est contaminée de matière organique ou combustible peut présenter un danger d'incendie et d'explosion. Placer la matière déversée dans un récipient et dissoudre dans de l'eau pour obtenir une solution d'au moins 50 % d'eau. Selon le niveau de contamination, la solution peut être réutilisée comme fertilisant ou éliminée de façon adéquate.

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE :

- Manutention
  - Ne pas mélanger à de la matière combustible. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes, des surfaces chaudes et de toute autre source d'ignition. DÉFENSE DE FUMER à proximité de cette matière.
  - Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas avaler de poussière.
  - Bien se laver les mains après toute manutention. Retirer et laver rapidement les vêtements contaminés.
- Entreposage
  - Éviter toute contamination à l'huile, au carburant au diesel, au bois, aux semences, au charbon, au sulfure, aux métaux finement divisés ou toute autre substance combustible.
  - Entreposer dans un endroit bien ventilé éloigné des dangers d'incendie et du matériel facilement oxydable. Garder à l'écart des autres produits chimiques et matières combustibles.
  - Les drains de sol et les bouches d'égout doivent être bloqués pour éviter tout piégeage de NA en cas d'incendie.

- Consulter le chapitre 11 du Code 400 de la *National Fire Protection Association (NFPA)* pour les meilleures pratiques recommandées.
- Le NA entreposé est régi par les règlements locaux (code de prévention des incendies et code du bâtiment).
- L'entreposage doit être conçu de manière à ce qu'aucune pression ne subsiste en cas d'incendie.

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

- Stabilité
  - Le NA est instable dans des conditions à température élevée ou proche de flammes ouvertes, et de matières organiques, combustibles et explosives.
  - Le NA commence à se décomposer à partir de 210 degrés C. Lors de sa décomposition, il émet des oxydants de nitrogène (NOx) et des vapeurs d'eau, et peut exploser s'il est confiné.
  - Si le NA a été contaminé par une autre substance (voir la liste d'incompatibilité ci-dessous), la température de décomposition peut être réduite et le risque d'explosion peut augmenter.
- Incompatibilité
  - Voici une liste des matériaux non compatibles. L'incompatibilité varie selon la concentration du NA et toutes les formes de substances indiquées ci-dessous ne sont pas incompatibles.
    - Matières combustibles, poudres de métal, liquides inflammables, source d'explosion et d'ignition. Le NA n'est pas compatible avec substances suivantes : l'acide acétique, l'anhydride acétique, le métal alcalin, l'aluminium + le nitrate de calcium, l'aluminium, le chlorure d'ammonium, le dichromate d'ammonium, le phosphate d'ammonium + le potassium, l'antimoine, le chlorure de baryum, le bismuth, le laiton, le cadmium, le charbon + les oxydes métalliques, les sels de chlorure, le chrome, le cobalt, le sulfure de cuivre de fer II, le cuivre, le cyanoguanidine, les huiles hydrocarbure, le fer, le plomb, le magnésium, le manganèse, le nickel, les carburants organiques, le chromate de potassium, le dichromate de potassium, le nitrate de potassium, le nitrite de potassium, le permanganate de potassium, la sciure de bois, le chlorure de sodium, le perchlorate de sodium, le sucre, les minerais sulfurés, le sulfure, l'étain, le titanium, le trinitroanisole et le zinc.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Aigu
  - Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau et des brûlures chimiques possibles.
  - Respirer la poussière peut provoquer une congestion aiguë des poumons et une réaction différée sous forme d'œdème pulmonaire et de pneumonie chimique.
  - Avaler de larges doses de NA peut provoquer de l'acidose et une méthémoglobinémie.
- Chronique

    - Une exposition prolongée et répétée peut provoquer une dermatite de la peau, des lésions aux reins et de la conjonctivite. Toute exposition peut aggraver une dermatite et une condition rénale ou pulmonaire existante.
    - Le NA n'est pas classé carcinogène.
- Organes visés
    - Les yeux, la peau, les membranes muqueuses.

RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE :

- Le NA est un nutriment pour les plantes; cependant, un déversement important peut tuer la végétation et les poissons, et causer une prolifération des algues dans les cours d'eau s'il est contaminé.
- Les fertilisants contenant du NA peuvent empoisonner le bétail et la volaille.

SÉCURITÉ :

- Le NA figure sur la liste de Chemical of Interest (COI) (produits chimiques d'intérêt) par le département de la sécurité nationale (DHS) pour cause de vols.

Bien que les renseignements et les recommandations énoncés dans le présent document (ci-après les « Renseignements ») soient présentés de bonne foi et considérés corrects à la date de la publication, El Dorado Chemical Company ne garantit pas leur exhaustivité et leur exactitude. Les renseignements sont fournis à condition que les destinataires déterminent d'eux-mêmes de leur fiabilité avant de les utiliser. En aucun cas, El Dorado Chemical Company ne peut être tenue responsable de quelconque préjudice résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée à ces renseignements. Aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, sur la qualité marchande, l'aptitude à un emploi précis ou de toute autre nature, n'est offerte dans la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel ces renseignements se rapportent.

Publié : Janvier 2016